

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE MANAWAN
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DES ATIKAMEKW DE
MANAWAN
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.

2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 1 012 960 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 167 303.83 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 526 739 \$ pour le Canada.

ii) 486 221 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 86 997, 99 \$ pour le Canada.

iv) 80 305, 84 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe « A » (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

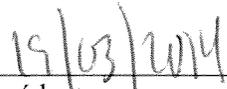
6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

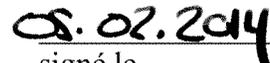


signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,

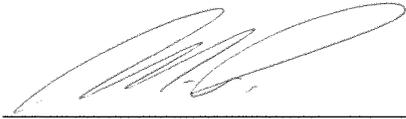


LE SOUS-MINISTRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE



signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned above a horizontal line.

LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

28 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

| | |
|--|---------------------|
| | |
| | 2013-2014 |
| Revenus | |
| Canada | 526 739 \$ |
| Québec | 486 221 \$ |
| Total | 1 012 960 \$ |
| | |
| Coûts estimés | |
| Salaires et charges sociales | 753 683 \$ |
| Frais d'administration | 101 296 \$ |
| CSST | 7 833 \$ |
| Entretien et exploitation du poste de police | 15 000 \$ |
| Électricité | 15 850 \$ |
| Système de communication | 9 855 \$ |
| Formation continue | 6 000 \$ |
| Prime d'assurances | 8 443 \$ |
| Location d'équipements | 21 800 \$ |
| Matériaux | 2 600 \$ |
| Papeterie fournitures de bureau | 9 800 \$ |
| Transport | 19 800 \$ |
| Équipements | 8 000 \$ |

| | |
|--------------|---------------------|
| Loyer | 33 000 \$ |
| Total | 1 012 960 \$ |

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

| | 2013-2014 |
|--------------------------|----------------------|
| Revenus | |
| Canada | 86 997,99 \$ |
| Québec | 80 305,84\$ |
| Total | 167 303,83 \$ |
| | |
| Coûts estimés | |
| Remplacement de véhicule | 102 880 \$ |
| Rénovations mineures | 21 915 \$ |
| Formation | 28 161,63 \$ |
| Achat Équipements | 14 347.20 \$ |
| | |
| | |
| Total | 167,303,83\$ |